



INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Infos arrêtées en date du 7 mai 2020

En attente des directives complémentaires du gouvernement et pour respecter scrupuleusement les consignes sanitaires sur le déconfinement, voici ci-dessous les mesures et initiatives envisagées par la commune :

- *L'ouverture au public des services mairie et agence postale à compter du 19 mai (la protection des agents n'étant pas assurée pour la semaine prochaine)*
 - *L'agence postale communale ouvrira normalement soit les matins du mardi-jeudi-vendredi et samedi*
 - *Le secrétariat de mairie ouvrira uniquement les matins du mardi-mercredi-jeudi-vendredi et samedi*
- *Les masques à destination de chaque habitant en commande groupée par le biais de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre sont toujours attendus.*
 - *La distribution de ces masques, dès réception de la commande qui devrait intervenir mi-mai se fera à domicile à raison d'un masque par adulte et enfant de plus de 10 ans*
- *L'accueil des enfants à l'école et/ou aux services périscolaires ne se fera qu'à partir du 18 mai - si les conditions de respect du protocole sanitaire exigées sont réunies - cette reprise en lien avec l'Education Nationale et Touraine Vallée de l'Indre pour la garderie périscolaire est à l'étude*

Une mise à jour de ces informations se fera par affichage et sur le site Internet de la commune www.villeperdue.fr